

d'éliminer le problème renaissant du chômage. Si nous sortons de la régression économique actuelle, l'automatisation s'accentuera encore davantage et il faudra prendre des mesures.

Le chef de l'opposition a rappelé que le gouvernement nous a souvent assuré que le problème du chômage était en grande partie résolu et que nous avions toutes les raisons d'attendre des jours meilleurs. Je n'ai pas mes notes ici, mais je les ai parcourues à l'heure du lunch; j'y ai constaté qu'à maintes reprises l'ancien ministre du Travail, en 1954, par exemple, a assuré au public canadien qu'en matière de chômage et d'assurance-chômage le pire était passé. C'est une vieille rengaine que les ministres compétents ne devraient pas employer si souvent parce qu'elle crée un certain cynisme chez les chômeurs qui en prennent connaissance.

Je sais que le ministre n'est pas le premier dirigeant de ministère à avoir une grande confiance dans la statistique que lui fournissent ses hauts fonctionnaires, mais j'aimerais lui signaler que ces chiffres de l'hiver dernier révélaient environ trois quarts de million de chômeurs. Une autre série de chiffres indiquait un total bien plus faible. J'ai toujours soutenu que les pires chiffres fournis au ministre ne suffisent pas à décrire la situation et, à ce propos, j'aimerais exposer le problème que le Conseil du bien-être de l'Ontario a exposé dans le mémoire qu'il a présenté au premier ministre du Canada le 28 janvier 1955. En autres choses, cet organisme a déclaré qu'environ le cinquième des travailleurs ne sont pas visés par l'assurance-chômage et il a établi à 750,000 le nombre des chômeurs. Lorsqu'on ajoute un cinquième à ce chiffre, vu que ces gens n'ont pas raison d'aller aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage, puisqu'ils ne sont pas inscrits et ne sont pas admissibles,—on obtient 150,000 personnes, et le chiffre de 750,000 devient 900,000. Ces gens ne sont pas protégés contre la misère découlant du chômage et il y en a environ un quart autant que ceux qui sont protégés,

Puis il y a une autre catégorie de personnes, celles dont les prestations ont expiré. Ce groupe, à mon sens, est bien pertinent à l'heure actuelle, alors que le ministre nous fournit des chiffres concernant le nombre des chômeurs. Des milliers de Canadiens n'ont plus à se rendre aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage, n'ayant rien à y gagner. Il s'agit de ceux dont les prestations sont expirées. Il ressort à un moment où le chômage n'a pas cessé d'empirer qu'une foule de gens ont épuisé leur droit de bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage. Les prestations supplémentaires des

mois d'hiver ne répondent que partiellement au besoin.

Une autre catégorie de personnes dont les noms ne figurent pas dans les dossiers comprend les gens qui ne sont pas habilités à réclamer des prestations d'assurance-chômage; il s'agit des jeunes qui entrent au marché de la main-d'œuvre, de ceux qui viennent d'arriver au Canada et d'autres qui sont dénués de protection faute d'avoir travaillé assez longtemps pour avoir droit aux prestations. Il y a aussi la catégorie des gens dont les prestations ne leur permettent pas d'assurer leur subsistance et celle de leur famille même à un niveau minimum. Ils ne grossissent pas les chiffres officiels, mais les autres catégories les accroîtraient, et on doit s'en souvenir dans l'étude des statistiques du chômage.

On nous a donné l'assurance,—je ne me souviens plus dans quels termes,—que tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, tant que le premier ministre actuel sera au pouvoir, nul Canadien ne souffrira à cause du chômage. Cette communication était surprenante, au moment où elle a été faite. Si nous considérons que le maximum payable en vertu de la loi sur l'assurance-chômage est environ de \$30 par semaine pour un homme avec charges de famille, et que cet homme, dans bien des cas, a des versements à faire sur la première hypothèque de sa maison, et souvent sur la seconde hypothèque ou, à défaut, qu'il doit payer son loyer; qu'il a des acomptes à verser sur ses meubles, et peut-être sur une automobile, qu'il a ses frais ordinaires d'entretien à acquitter, représentés par les dépenses d'alimentation, d'habillement, de médecin etc., je ne puis admettre qu'on me dise que personne ne souffrira du chômage aussi longtemps que le présent gouvernement demeurera au pouvoir si, en même temps, tout ce que le gouvernement a à offrir au chômeur est ce maximum de quelque \$30 par semaine.

J'aimerais demander au ministre s'il ne pense pas qu'il est temps de supprimer ce plafond, ou de l'élever, en ce qui concerne les montants maximums payables en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Cela devient spécialement important lorsque les travailleurs sont au chômage pour une période indéterminée. J'imagine que chacun d'entre nous pourrait s'en tirer à raison de \$30 par semaine pendant un mois, ou même deux ou trois mois. Toutefois, de nombreux Canadiens ont dû vivre avec ce petit montant six, sept ou même huit mois, et d'autres ne peuvent même plus toucher cette aide.

La situation est beaucoup plus grave que ne le laissent croire les nouvelles émanant du gouvernement, et à moins d'une action immédiate, je prédis que l'hiver prochain on